



**La force de tous
les agents de la DGFIP**

Liminaire CHSCT du 18/02/2020 reconvoqué le 25/02/2020

Monsieur le président,

Ce CHSCT s'ouvre dans un contexte très particulier.

Le gouvernement a décidé de réformer structurellement notre système de retraite. Son projet est simple : en terminer avec le système par répartition actuel qui, depuis 1993, a été mis à mal en reculant l'âge de départ à la retraite, en augmentant la durée de cotisation pour une retraite à taux plein, en pénalisant les personnes n'ayant pas les annuités nécessaires en instaurant une décote et en modifiant le calcul des pensions.

Malgré ces reculs, le régime actuel par répartition est un régime à « prestations définies », c'est-à-dire que nous savons quels sont nos droits en fonction de notre rémunération et de notre durée de cotisation. Le système par répartition actuel, malgré ses failles, est toutefois encore basé sur la solidarité intergénérationnelle, c'est-à-dire que celles et ceux qui travaillent aujourd'hui cotisent pour permettre à d'autres de partir à la retraite. La solidarité, c'est ce qui constitue le ciment de notre société. Et de ça, le gouvernement n'en veut plus, contre l'avis majoritaire de la population.

Ainsi le gouvernement poursuit la mise en œuvre du projet libéral de destruction du modèle social avec le projet de réforme des retraites et la remise en cause des services publics.

Force est de constater que la DGFIP et ses personnels sont depuis des années au cœur de cette cible idéologique. Soumis à de nombreuses restructurations, à des vagues successives de suppressions de postes, à un management contraignant et à une hausse de la charge de travail, les agents des Finances Publiques subissent une dégradation continue et préoccupante de leurs conditions de travail.

Les pouvoirs publics veulent imposer une profonde refonte du réseau territorial, qui se traduira par de nombreuses suppressions et transferts de services et missions vers d'autres opérateurs publics et de plus en plus fréquemment privés (La Poste, buralistes...). Il en résulterait une contraction brutale et inédite de la présence territoriale de la DGFIP alors que les besoins sont importants en matière d'accueil, de lutte contre la fraude fiscale ou de gestion des collectivités locales. Parallèlement, le pouvoir engage une remise en cause inédite des principes, du statut et de l'organisation de la fonction publique.

Dans son rapport intitulé « La réforme nuit gravement... », le syndicat national Solidaires Finances Publiques a dressé un bilan et une analyse de l'ensemble de ces évolutions, de leur impact sur les conditions de travail des agents.

Sont ainsi démontrées, de manière significative et importante, la hausse de la charge et l'intensification du travail qui résulte de l'effet ciseau « plus de travail/moins de moyens ».

À titre d'exemple, ce rapport révèle que

- le nombre d'heures écartées en 2018 représente près de 260 emplois à temps plein,
- le nombre de jours déposés sur un CET représente un peu plus de 7000 emplois à temps plein sur l'année 2018.

Ces chiffres sont en constante évolution depuis 2015.

De la même manière, les travaux officiels montrent une réelle et préoccupante dégradation des conditions de travail consécutives à cette évolution générale :

- entre 2011 et 2018, le nombre de situations de souffrance au travail se sont officiellement accrues de 25 % (davantage si le nombre de situations non déclarées était révélé),
- 76 % des agents sont pessimistes concernant leurs propres avenir au sein de la DGFIP, contre 55 % en 2016...

Devant un tel constat aussi dramatique, l'extinction programmée des CHSCT pose clairement la question de la gestion des conditions de vie au travail des agents, mais surtout la question de la prévention des risques psychosociaux et de la souffrance au travail.

C'est pourquoi par le biais de cette déclaration liminaire, les représentants Solidaires Finances souhaitent évoquer des situations alarmantes :

1 – Dans le cadre du NRP, vous envisagez de fermer la quasi totalité des trésoreries et de déplacer un grand nombre de services. Quel impact sur les agents travaillant dans ces structures ? Combien de kilomètres vont-ils devoir effectuer pour rejoindre leurs nouvelles affectations ? (l'exemple pour les agents du SIE de SAINT-MARCELLIN est frappant : 40 kms par une route réputée difficile...). Lors de ses visites dans les services, la DDFIP n'apporte aucune réponse concrète aux agents.

2 – Toujours dans le cadre du NRP, à quelle date la DDFIP va-t-elle nous fournir un calendrier détaillé ? Les agents sont en droit de le connaître rapidement afin de prendre des décisions quant à leur avenir professionnel.

3 – Concernant les suppressions d'emplois actées pour 2020 au nombre de 23 sur notre département. Est-ce le début d'un vaste plan social comme on a pu l'entendre ? Les conditions de travail étant déjà très difficiles, les agents sont angoissés sur leur devenir au sein de notre Administration.

4 – Le 10 janvier 2020 une action a eu lieu sur le site du CFP Rhin et Danube. La Direction, sans aucune discussion au préalable avec les agents et leurs représentants, a opté pour la menace de sanctions disciplinaires ...

La direction, en établissant une liste de nom des collègues participants à cette action et en leur adressant un courriel et un courrier personnel a brandi sa carte de l'intimidation par des manières particulièrement discutables....

L'Administration, et la ddfip 38 en particulier, ne sortent clairement pas grandies par de telles méthodes !

Solidaires Finances a toujours assumé ses responsabilités envers l'ensemble des personnels et continuera de les assumer. Monsieur le président, assumez les vôtres !